

LE 16 JUILLET .2026 à 14:34:54

La pêche au saumon sera interdite dans plusieurs rivières du centre de la Norvège.

L'Agence norvégienne pour l'environnement renforce les restrictions de pêche dans les rivières où la situation est critique. La Gaula, l'Orkla et la Verdalselva seront fermées à partir du 1er août.

« Nous comprenons la gravité de la situation. Dans les rivières où le saumon sauvage est en danger critique d'extinction en raison de la baisse des apports depuis plusieurs années consécutives, nous devons tout mettre en œuvre pour préserver un maximum de géniteurs », déclare Marianne Kvaal, directrice par intérim du département.

Une évaluation réalisée il y a une semaine par l'Institut norvégien de recherche sur la nature (NINA) a révélé une nouvelle baisse des apports de saumon dans le Trøndelag et le Nordmøre. En conséquence, l'Agence norvégienne pour l'environnement a interdit la pêche à la senne coulissante dans le Trondheimsfjorden et l'Åfjord et a instauré des mesures dans le Namsenfjorden et six rivières à saumon du Trøndelag et du Nordmøre la semaine dernière.

Selon l'Agence norvégienne pour l'environnement, une interdiction de pêche aurait déjà dû être mise en place dans plusieurs rivières. Comme certaines rivières ayant fait l'objet d'un accord d'évaluation locale en milieu de saison devaient réévaluer la situation peu après, l'agence a attendu avant d'appliquer les mesures.

La pêche nécessite un surplus exploitable.

Dans les rivières Gaula, Orkla et Verdalselva, dans le Trøndelag, les restrictions actuelles sont insuffisantes, selon l'Agence de l'environnement, et non conformes à l'accord préalable. L'agence suspend donc la pêche à compter du 1er août.

Ces trois rivières figurent parmi les cours d'eau où il a été démontré a posteriori qu'il n'y avait pas de surplus exploitable ces deux dernières années, et où le nombre de saumons dans les frayères semble également insuffisant cette année.

En l'absence de surplus exploitable, la pêche ne devrait pas être autorisée, et la situation très préoccupante de ces rivières indique que la pêche aurait dû être suspendue avant le 1er août.

Compte tenu des conséquences pratiques majeures d'une suspension à si court terme, et du fait que ces rivières sont déjà soumises à une réglementation de pêche très stricte, l'entrée en vigueur de l'interdiction de pêche est reportée au 1er août.

Peu d'espoir pour un retour accru des saumons de plusieurs années de mer

Les rivières ayant fait l'objet d'une évaluation à mi-saison se sont entendues avec le gestionnaire de l'État, avant le début de la saison, sur les mesures à mettre en œuvre en fonction de la remontée des saumons.

Plusieurs associations de riverains estimaient que le faible débit et le nombre réduit de pêcheurs avaient faussé les résultats de l'évaluation et prévoyaient donc une nouvelle évaluation ultérieurement. On espérait un retour plus important des saumons moyens et grands, mais les informations disponibles indiquent que ce n'est pas le cas.

Nous pensons néanmoins que quelques saumons pourraient encore remonter les rivières.

« La décision de l'Agence de l'environnement d'interdire la pêche au saumon de mer dans le Trondheimsfjorden et l'Åfjord aurait dû inciter clairement les associations de riverains à prendre la situation au sérieux », déclare Kvaal.

Suite à l'évaluation à mi-saison dans la Gaula, l'Orkla et la Verdalselva, des mesures ont été mises en place, telles que la protection de toutes les femelles et la limitation des tailles maximales, la restriction des engins de pêche et la réduction de la saison de pêche. Plusieurs de ces mesures ne sont toutefois pas entièrement conformes aux accords préalables.

La plupart respectent les accords.

La grande majorité des associations de riverains respectent les accords préalables et mettent en place des mesures locales, le cas échéant, pour protéger les populations de saumon.

« Nous constatons que les associations de riverains à travers le pays ont pris la situation au sérieux et ont instauré des mesures dans les cours d'eau. Plusieurs rivières ont déjà interdit la pêche, et d'autres ont mis en place des mesures limitant les prélèvements de saumon, conformément aux accords », explique Kvaal.

Une nouvelle normalité

Lors de l'établissement des dispositions réglementaires actuelles en 2021, on partait du principe que les captures de saumon resteraient stables. Or, cette hypothèse s'est avérée erronée.

L'Agence norvégienne pour l'environnement constate que l'évolution de la situation a été plus défavorable que prévu et que le système actuel d'évaluation en milieu de saison et d'accords préalables n'est pas adapté aux pertes de captures de saumon répétées observées ces dernières années dans certaines régions. L'Agence norvégienne pour l'environnement prendra donc l'initiative d'élaborer, en collaboration avec les acteurs de la filière saumon, un système actualisé.

Pour en savoir plus sur la réglementation de la pêche au saumon par l'Agence norvégienne pour l'environnement.

Traducteur GOOGLE